

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2021

À TOUS LES INTÉRESSÉS, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE AU CANTON D'ORFORD, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 1007 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.

En effet, le rôle général de perception sera déposé au bureau municipal, ce 26 février 2021 au 2530, chemin du Parc à Orford où il peut être consulté.

En conséquence, l'envoi des comptes de taxes sera réalisé pour le 26 février 2021. Ainsi, les contribuables, dont le montant total annuel, des taxes et compensations, est supérieur à 400 \$, peuvent payer leur compte en quatre (4) versements aux dates suivantes :

- 6 avril 2021;
- 7 juin 2021;
- 9 août 2021;
- 12 octobre 2021.

Pour ceux dont le compte de taxes est inférieur à 400 \$, il doit être payé en entier au plus tard le 6 avril 2021.

Donné à Canton d'Orford, le 26 février 2021.


Brigitte Boisvert, avocate
greffière